A GAZETTE



BRENNILIS



INFOS MAIRIE

Téléphone: 02 98 99 61 07 Fac-similé: 02 98 99 67 67 Horaires d'ouverture : 8 h - 12 h / 12h45 - 16h30 PERMANENCE DES ÉLUS Les samedi de 10 à 12 h. Tél. 02 98 99 61 07 LA POSTE & BIBLIOTHÈQUE 8h30 - midi, 13h30 - 16h30 Tél. 02 98 99 61 00 OFFICE DU TOURISME DU YEUN ELLEZ - 02 98 81 47 06 Ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h30-12 h., 14 à 16 heures.

Samedi de 10 à 12. DÉCHETTERIE (SIRCOB) de Locmaria-Berrien, Tél. 02 98 99 82 49. Au Vieux Tronc, lundi au samedi, 9h-12h, 13h30-18h. **GRATUIT POUR LES** PARTICULIERS. HALTE GARDERIE, AFEPH, **AU HUELGOAT, 02 98 99 79** 58

MARDI & JEUDI, 8H30-18 H, **SEULEMENT DE ZÉRO à 3** ANS.

ASSISTANTE SOCIALE Mme Guilliec. sur rendez-vous Antenne de Carhaix Tél. 02 98 99 31 50 **COMMERCE AU BOURG** Tél. 0298996845

LE FOOTBALL LE **MERCREDI APRÈS MIDI** SOIT À BRASPART SOIT À LOPEREC.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles et garcons) nés en 1989 doivent se faire recenser dans le mois qui suit leurs 16

Se présenter en Mairie avec le livret de famille.

CETTE DÉMARCHE EST OBLIGATOIRE



COMPOSTEUR

Réduire la quantité de ses déchets et fabriquer soimême du compost grâce au composteur de jardin! Ce composteur permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la cuisine et du jardin, et d'obtenir un compost pour ses propres besoins en jardinage. Deux modèles sont proposés – 320 litres ou 620 litres. RENSEIGNEMENTS À LA MAIRIE OU À LA PERMANENCE DU SAMEDI MATIN

LA GAZETTE BRENNILIS



COMITÉ DE RÉDACTION Marcel Gérardin Olivier Magoariec **Madenn Gruat** Cyrille Roygnan Jean-Yves le Floch Berc'hed Troadec Courriel:

mairiebrennilis@wanadoo.fr



URGENCES

Gendarmerie, faites le 17 Pompiers, le 18 ou le 112 (portables) Médecin de garde : le 15 (en dehors des heures de présence de votre médecin traitant)



TRANSPORT

PERSONNES ÂGÉES

place de Carhaix vous est proposée le samedi 22 octobre, prix 4 € par personne. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en appelant Madenn au 02 98 99 63 53. Cela fait maintenant plus d'un an que ces sorties ont été mises en place, et ont pu être organisée chaque mois, permettant ainsi de se

Ce mois-ci une sortie sur la



A PISCINE

retrouver et de passer un

agréable moment.

Pour l'année scolaire 2005-2006, le mardi soir vers la piscine de Carhaix au départ des écoles.



LA GAZETTE DE BRENNILIS

OCTOBRE 2005 / P.2





CENTRE DE LOISIRS (3-12 ANS)

Un accueil à la journée ou demijournée sera proposé lors des vacances pour cet été. Le lieu reste encore à définir.



YOGA L'école de

yoga de l'Odet propose un cours les vendredi à la salle polyvalente de Brennilis de 19h à 20 h 30. Pour tous renseignements et inscription les contacter au 02 98 59 71 47 ou au

06 70 29 10 00

ANIMATION

LES DIVERSES ANIMATIONS DANS LE YEUN ELLEZ

Animation Jeunesse (12-18 ans) – des sorties à thème un samedi de chaque mois en journée ou demijournée (concert, match, rando...) Patrice Lautrou doit rencontrer les jeunes courant octobre afin d'établir le programme 2005 et de définir avec eux les grandes lignes des futurs projets. Pour connaître la date des réunions et des activités à venir, le contacter au 06 33 06 26 19.



CARTONNAGE

Activités à la salle polyvalente de La Feuillée tous les mercredi soit de 18 h 30 à 20 h 30, soit de 20 h 30 à 22 h 30. Renseignements & Inscription

Mme Fouillard, 06 74 67 85 93.



PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves a organisé un pot en l'honneur de la rentrée le vendredi 30 septembre à la salle du Drosera. Cette initiative de début d'année scolaire permet de se retrouver autrement qu'en venant chercher les enfants à l'école, et de passer un bon moment entre parents de Brennilis et de Loqueffret.



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Des dispositifs

d'assainissement conformes doivent être mis en place afin de préserver la qualité des eaux et notamment d'éviter les risques de contamination et de pollution des eaux prélevées pour l'alimentation humaine - ainsi que pour prévenir les nuisances comme par exemple les mauvaises odeurs. À ce jour, la Mairie a un rôle de contrôle de l'assainissement non collectif, et nous jugeons donc important d'en parler, afin que chacun soit sensibilisé et puisse en connaissance de cause procéder à des modifications de son assainissement individuel s'il est défectueux et entraîne des nuisances. UNE BROCHURE DU **CONSEIL GÉNÉRAL EST À VOTRE DISPOSITION EN MAIRIE afin de** mieux comprendre les obligations actuelles. Des renseignements peuvent également vous être fournis à la PERMANENCE DU SAMEDI MATIN. De plus, pour la pose d'un nouveau dispositif d'assainissement, des règles doivent être respectées. Il faut savoir qu'il est obligatoire de disposer d'un assainissement non collectif en bon état de fonctionnement. Il est donc préférable de se METTRE AUX NORMES dès maintenant, et de ne pas attendre des contrôles possibles.



LE P. L. U.

Comme nous vous en avons déjà informé au fil des Gazettes (voir nos 4, 8, 9, 12, 14), la Mairie est en train de travailler sur un Plan Local d'Urbanisme (PLU). À ce jour, 3 réunions ont eu lieu avec le cabinet Léopold, la DDE et les personnes présentes dans la Commission. Il faut savoir que tout au long de cette étude, la population sera tenue au courant de l'évolution par le bais de la Gazette, alors que des réunions publiques seront organisées afin d'expliquer le processus. Les personnes souhaitant obtenir davantage de renseignements peuvent se rendre en Mairie ou à la Permanence du samedi, où il vous sera expliqué en détails en quoi consiste un PLU.



La loi sur l'eau – l'étude de zonage en cours permettra de guider la commune en fonction des zones humides et de la protection du captage ; La loi Barnier – recul inconstructible de 75 mètres de part et d'autre de la RD 36 hors

metres de part et d'autre de la RD 36 hors espaces urbanisés; la loi d'orientation agricole; La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) – cette loi a remplacé les plans d'occupation des sols et a imposé d'élaborer au cours de l'étude du PLU un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) présentant le projet communal pour les années à venir. CETTE LOI IMPOSE UN

DÉVELOPPEMENT URBAIN COHÉRENT prioritairement sur le bourg aggloméré ainsi qu'à ses abords.

Il faut savoir que les surfaces à urbaniser seront définies en fonction des besoins avérés de la commune (nombre de permis

averes de la commune (nombre de permis de construire demandés au cours des 15 dernières années) et que le plan cadre défini précédemment contenait trop de surfaces urbanisables.

Une réunion sur le diagnostic socioéconomique (évolution de la population) a eu lieu en juillet. De cette réunion est ressorti un besoin de surfaces à urbaniser qui n'est que de 3,4 ha en raison d'une

ces dernières années (0.7 permis/an). Une réunion sur le diagnostic environnemental (état de l'environnement des sites et paysages) a eu lieu début octobre.

faible demande de permis de construire

De ces deux réunions est ressorti le peu de surface à urbaniser, et la Commission a souligné la grande difficulté à permettre à la commune de se développer avec une si faible surface à urbaniser.

Il a donc été demandé de prendre en compte les rénovations effectuées afin de montrer la réalité des besoins en logement. Nous en saurons plus lors de la prochaine réunion de travail qui aura lieu

IL EST IMPORTANT QUE LES
PERSONNES DÉSIREUSES DE
CONSTRUIRE À BRENNILIS SE FASSENT
CONNAÎTRE, afin que l'on puisse
également prendre en compte leurs
besoins. Pour plus de renseignements,
soit en Mairie, soit à la Permanence du
samedi matin.

le 8 novembre.

Il faut ajouter que le PADD sera établi pour une période de DIX ANS, et qu'il est donc important pour la municipalité de connaître les besoins des gens vivant à Brennilis, y travaillant ou souhaitant s'y installer.